

L'Europe, pourquoi? Démocratie d'abord

La votation populaire sur l'accord commercial Suisse-CEE sera ambiguë. Accord économique ou accord politique? Premier pas ou extrême limite? Chacun, dans cette auberge, va apporter ses préjugés, le produit de ses sacs et ses draps de lit. La clarté voudrait que la discussion soit scindée en deux moments. L'accord commercial, en premier lieu. C'est l'objet de la votation. Il exige que soient posées certaines questions: incidence fiscale (à la suite de l'abaissement et de la disparition des droits de douane), clause de renouvellement, etc. Mais on voit mal comment ce débat plus technique que politique pourrait déboucher sur un « non ». L'autre moment de la discussion, qui n'appelle pas un « oui-non » immédiat, est l'Europe elle-même. Quel sens donner à la construction européenne?

Nous tenterons de donner, au fil des numéros, les raisons qui nous font croire à l'Europe, ou du moins espérer en elle. Puis, en fonction d'une certaine idée que nous nous faisons de l'Europe, il sera nécessaire de définir les exigences qui sont ainsi posées à la Suisse.

* * *

La première responsabilité, glorieuse, de l'Europe est qu'elle est garante de la démocratie.

Inutile de démontrer combien, à l'échelle mondiale, la démocratie est rare; c'est un luxe presque, le fleuron d'une longue histoire, en tout cas d'une réussite politique.

En Europe même, la démocratie est fragile. Il faut mettre une croix sur l'Espagne, le Portugal, les pays de l'Est, la Grèce.

Mais, donnée essentielle, les deux grandes puissances mondiales étouffent la démocratie. L'URSS par la nature de son régime, par sa volonté de préserver son glacis européen. Les Etats-Unis, dont la vitalité démocratique interne est évidente (liberté de la presse exceptionnelle, pour ne choisir que cet exemple), n'acceptent pas en tant que

puissance mondiale, confrontée à l'Union soviétique; les risques de la démocratie. Pour ne pas parler du Vietnam, le soutien des Etats-Unis à la dictature franquiste, au régime des colonels grecs, est une décision de leur credo.

La vocation de l'Europe est, à l'opposé, démocratique. Pour deux raisons fondamentales. Le respect des libertés essentielles s'impose comme une règle de cohésion interne indispensable dans un ensemble fédératif qui se construit dans la liberté et l'adhésion volontaires. Les Etats-Unis, la Suisse ont prouvé la portée de « cette loi ».

Deuxièmement, l'Europe vit la coexistence pacifique sur un autre registre que les grandes puissances; elle est aux frontières mêmes de l'Union soviétique; elle n'a pas besoin de bastion anticommuniste contre l'URSS. La Suède, l'Allemagne, l'Italie n'exigent pas pour leur sécurité une Grèce des colonels. Au contraire, la sécurité européenne s'exprime par la qualité démocratique. La protection de l'Europe, c'est une Grèce libre. Ce serait aussi une Tchécoslovaquie libre.

La construction européenne est donc liée à la démocratie, non seulement pour des raisons idéales, mais pour des raisons historiques et en vertu de l'équilibre actuel des forces intercontinentales.

La démocratie européenne, c'est un héritage, mais c'est aussi un avenir. L'Europe ne risque donc pas d'aliéner l'indépendance suisse; l'Europe fonde notre liberté.

Certes, des forces obscures (voyez la France!) travaillent en Europe même contre la démocratie; car rien n'est jamais donné, tout fait.

La démocratie est encore une idée neuve. Et si l'on raisonne ainsi en termes dynamiques, l'Europe n'apparaissant pas comme une marchandise que l'on palpe avant d'acheter ou de laisser pour compte, mais une construction politique, la contribution suisse pourrait paraître précieuse, comme le serait celle de la Suède.

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 191 24 août 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs
jusqu'à fin 1972: 12 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Eric Baier
Claude Bossy
Ruth Dreifuss
Serge Maret
Bernard Sadoulet

Le pouvoir dans l'entreprise — I.

Dans deux articles récents (DP 169 et 173), nous avons situé l'initiative sur la participation des travailleurs, présentée par les trois unions syndicales. Nous concluons notamment que sa valeur ne peut se mesurer à ses intentions, mais à son efficacité. Efficacité en grande partie conditionnée par la situation réelle du pouvoir dans les entreprises : qui le détient, qui l'exerce, sous quelle forme et avec quelles limites ?

Bien entendu, les situations sont extrêmement variables et une étude exhaustive, tenant comp-

te de toutes les diversités, est hors de question ici, même en nous limitant, comme nous le faisons, au cas des grandes entreprises industrielles. Il faudrait distinguer selon la taille des entreprises, le dynamisme général de leur secteur d'activité, l'âpreté de la concurrence, etc. Néanmoins, au delà de ces particularités, une tendance générale se dessine, tant en ce qui concerne la détermination des objectifs que la façon dont sont mis en œuvre les moyens pour les atteindre. En un premier temps, c'est le rapport entre la propriété et le pouvoir économique qu'il faut tenter d'éclairer.

L'entreprise et le capital

Toutes les analyses traditionnelles, aussi bien marxistes que libérales, fondent le pouvoir sur la propriété. Reste d'une situation historique où la petite entreprise familiale dominait, reflet du vieux rêve d'être à son compte, ou plus fondamentalement définition de deux classes selon le critère de la possession des moyens de production. Toujours est-il qu'une analyse du pouvoir qui vise à fonder des revendications politiques ou syndicales doit diversifier le schéma des deux classes et rechercher ceux qui, au jour le jour, prennent les décisions dont dépend le sort des travailleurs : rationalisation, investissement, fusion, plan de production, etc.

Or, la complexité des problèmes techniques et commerciaux, qui représentent les véritables contraintes pour l'entreprise, a conduit à partager le pouvoir entre ceux qui possèdent et ceux qui savent. Les dirigeants effectifs sont, bien plus que les détenteurs du capital, les technocrates de la direction générale. Et les buts qu'ils poursuivent sont souvent différents de ceux qui animaient les propriétaires. Il s'agit moins, pour eux, d'arrondir

le capital ou de le rémunérer au maximum — puisqu'ils ne le possèdent pas — que de faire grossir l'entreprise afin d'augmenter leur propre pouvoir¹. Le financier change alors de statut : il incarnait le but même de l'entreprise ; il devient instrument de croissance ; une bonne tenue des actions en bourse et une bonne rentabilité financière deviennent des conditions d'accès au crédit. Les réserves accumulées représentent liberté d'action et possibilité d'affronter les risques inhérents à la bataille économique.

¹ Le glissement vers le pouvoir du manager prend des formes différentes, souvent plus aigües, dans d'autres pays européens. En Suisse, subsistent encore «grosso modo» trois catégories d'entreprises :

1. Les propriétaires du capital sont aussi les patrons, à titre personnel ou à titre familial, Landis et Gyr, Sulser, Bührle.
2. Le capital est très concentré, Sandoz, Hoffmann.
3. Le capital est très dilué ; pour garantir leur pouvoir, les managers ont ici tout avantage à la croissance de l'entreprise, c'est-à-dire à une prise du pouvoir trop coûteuse : impossible de se rendre maître de plus de 10% du capital de l'UBS, de plus de 2% à Nestlé.

Nous avons pu écrire (Essai sur le capitalisme, II) que les banques exerçaient dans le passé une sorte de planification privée en accordant ou en refusant les prêts demandés par les industriels. Ceci est de moins en moins vrai pour les grandes entreprises, dont les capacités d'autofinancement suffisent à couvrir la grande majorité des investissements — pour 166 entreprises qui ont fait l'objet d'une enquête de l'Union de Banques Suisses, l'autofinancement moyen couvre plus de 80 % des investissements. Pour le reste, bien sûr, on fait encore appel aux banques ; mais comment celles-ci peuvent-elles juger le dossier technique d'un projet ? Elles ne peuvent que se référer à l'image de marque de l'entreprise et à certains critères de santé financière.

D'où la réhabilitation par les grands managers du profit, ou plus précisément du cash-flow (= bénéfice distribué + investissements + provision pour amortissements) ; ces réserves sont nécessaires pour assurer le financement de la croissance de l'entreprise. Pour « sortir » un cash-flow maximal, on réduit les gaspillages de toute sorte, on améliore les processus de fabrication, en investissant de façon judicieuse, mais surtout en conquérant des marchés, en vendant le plus possible. Les dernières années ont vu l'importance croissante de l'optique marketing, instrument de croissance et de diversification : l'impératif est dès lors de déceler, d'approcher et de tenir un bon segment ou un solide créneau du marché.

En somme, d'un côté le technocrate cherche naturellement à étendre son pouvoir et donc à se libérer du contrôle de ceux qui financent son entreprise ; d'un autre côté, il sait que le moyen de sa réussite et de son efficacité reste essentiellement financier : dégager ou attirer les ressources nécessaires à la croissance de l'entreprise.

Le conseil d'administration dépérit

Au niveau des structures, ceci a notamment pour conséquence, dans les sociétés anonymes, le dépérissement du conseil d'administration dans son rôle traditionnel et légal d'organe suprême de déci-

sion. Ce rôle est maintenant assuré par l'équipe dirigeante : le directeur général, entouré des directeurs de la production, du marketing, des finances, de l'administration et de la planification. Le conseil d'administration, comme délégation de l'assemblée générale des actionnaires, résume bien la hiérarchie des propriétaires : mais, bien qu'il détienne le pouvoir théorique, toute intervention réelle de sa part dans la vie de l'entreprise peut être soigneusement évitée sauf, bien sûr, dans les sociétés qui ont un administrateur délégué. Il est convoqué trois ou quatre fois l'an, alors que le comité de direction siège généralement chaque semaine.

Bien sûr, dans le cas des filiales de grands groupes, c'est bien l'entreprise possédante qui assure le pouvoir. L'entreprise possédée n'a plus aucune liberté stratégique — le bruit court, à Genève, que par exemple les objectifs à atteindre par

Sodéco sont maintenant directement fixés par le groupe acquéreur Landis & Gyr. L'existence d'une société indépendante n'est qu'un artifice pour ne déboursier que la moitié de l'argent nécessaire à la racheter, et même souvent moins, lorsque les actions sont très dispersées : l'abstentionnisme des autres actionnaires ou l'utilisation de leurs pouvoirs en blanc permet alors à un groupe ou à une banque de contrôler une firme en tant qu'actionnaire majoritaire minoritaire (moins de 20 % du capital peuvent suffire).

Il reste, bien sûr, le cas des petites et moyennes entreprises de caractère familial, où possédants et dirigeants sont souvent confondus. Le statut de société anonyme peut être adopté pour des raisons fiscales ; le conseil d'administration n'est alors qu'une assemblée de prête-noms, amis personnels du président, parents ou alliés (ou sa secrétaire dans le cas des SI).

Si l'on cherche donc à définir où se trouve le pouvoir réel dans l'entreprise, n'est-on pas amené, en règle générale, à l'imputer, plutôt qu'aux possesseurs de capital, à l'équipe dirigeante dont le dynamisme, à l'intérieur des contraintes économiques, techniques et commerciales, est le véritable moteur de l'entreprise et pour laquelle le conseil d'administration n'est qu'une instance géante dont on évite, autant que faire se peut, le contrôle ?

C'est intentionnellement que nous terminons par un point d'interrogation. En effet, si la tendance générale paraît claire, il serait nécessaire de l'étudier à travers telle ou telle entreprise, en analysant comment telle décision y a été prise, et en améliorant nos connaissances quant à l'origine et au mode de sélection des managers.

Comment profiter des arrêtés du Conseil fédéral, façon UBS

Un de nos amis, ayant de fréquentes relations avec la direction générale de l'Union de Banques Suisses (on n'est pas responsable des relations de ses amis) nous confiait, au lendemain de la décision du Conseil fédéral d'instaurer des mesures contre l'acquisition de titres et immeubles suisses par des étrangers, ses préoccupations. Il allait devoir, nous disait-il, différer pour quelque temps ses voyages hebdomadaires à Zurich, car ces Messieurs de la DG étaient d'une humeur exécrationnelle. Les arrêtés fédéraux avaient provoqué comme qui dirait du ruffi chez les gnomes.

Aujourd'hui, M. de Weck a retrouvé son calme olympien. Les étrangers ne peuvent plus acquérir de valeurs mobilières suisses ? Pas tout à fait. Selon l'art. 5, litt. a) de l'ordonnance sur les titres : « les opérations suivantes ne sont pas soumises aux dispositions de l'art. 4 : (qui interdit le placement de fonds étrangers

en papier valeur suisse et en hypothèques grevant des immeubles suisses — note de la réd.).

a) L'exercice du droit de souscription par un étranger découlant de sa participation au capital qu'il détenait déjà antérieurement. »

Alors, premier temps : émission par l'Union de Banques Suisses d'un emprunt obligataire réservé aux seuls actionnaires. Neuf actions anciennées de Fr. 500.— nominal donnent droit de souscrire à une obligation de Fr. 1000.— nominal. Les étrangers possesseurs d'actions UBS peuvent participer à l'opération en vertu de l'art. 5, litt. a) déjà cité. Et voilà quelques millions « étrangers » à la chotte ! Et d'une !

Deuxième temps : l'assemblée générale de l'UBS a décidé, le 30 juin 1972, une augmentation du capital-actions de Fr. 12 500 000.—. Pour l'instant, les actions n'ont pas encore été offertes au public, mais ont été souscrites par « un établissement ami » (prospectus UBS

dixit) qui les tiendra à disposition de ceux (qui le voudront) qui auront participé à l'emprunt obligataire, par conversion des obligations en actions. Chaque tranche de Fr. 4000.— nominal d'obligations donnera droit de souscrire, à partir du 1^{er} novembre 1972 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 1976, à une action de l'UBS de Fr. 500.— nominal. Le prix de souscription est aujourd'hui de Fr. 3800.—, et il est majoré de Fr. 200.— par année jusqu'en 1976 (soit un 5 % environ inférieur à l'évolution probable de l'indice des prix). Et de deux !

Pour les actionnaires étrangers de l'UBS, un double avantage. D'abord « planquer » son argent sans encourir la rigueur de l'intérêt négatif. Ensuite, acquérir des valeurs mobilières suisses « en toute légalité ».

Machiavel disait que « les Suisses sont petits, sales et laids ». Et futés donc !

Nanterre en Gruyère

La clôture de l'École secondaire de Bulle a été marquée par une série de décisions arbitraires des autorités qui ont provoqué de profonds remous : interdiction à l'atelier-théâtre de présenter sa création, démission immédiate du professeur responsable de ce spectacle, protestation de dix-huit de ses collègues et, dernier épisode mais non le moindre, congédiement du père Benjamin, capucin et gardien du couvent de Romont, à qui l'on reproche notamment d'avoir pris fait et cause pour l'animateur de l'atelier-théâtre. Le préfet a déjà annoncé pour la fin du mois une conférence de presse sur le thème prometteur : choisir une école secondaire ou « Nanterre ». Après la lettre ouverte à Léon Mornod (hydrologue à Bulle) adressée à l'Evêché et au Conseil d'Etat, tentons de faire le point.

1. La loi sur l'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire fribourgeois, loin d'être centralisé, repose au contraire sur des bases multiples. Cette diversité pourrait se révéler positive si elle permettait aux uns et aux autres de promouvoir des expériences individualisées. Dans l'état actuel des choses, elle est fort regrettable car elle favorise et entretient un climat féodal et des coteries locales qui bénéficient d'une véritable main-mise sur l'orientation pédagogique de l'enseignement secondaire.

C'est au comité d'école en effet qu'il appartient de surveiller les collèges secondaires de district, organisme tous azimuts, puisque siègent en son sein le préfet, l'inspecteur scolaire, un ou deux membres désignés par le conseil communal du siège de l'école, suivant l'importance de son apport financier, et deux ou trois membres des

communes du district nommés par le Conseil d'Etat sur proposition du préfet.

2. L'interdiction du spectacle de l'atelier-théâtre

En interdisant aux élèves de l'école secondaire de la Gruyère de présenter leur spectacle, le comité d'école a nettement pris une décision arbitraire, contraire à l'équité et grave de conséquences sur le plan de la liberté d'expression. En qualité d'animateur de l'atelier-théâtre, Jacques Cesa avait monté une représentation sur les thèmes de la guerre, de l'argent, de la justice, de la pollution, du bruit et de l'environnement. Son initiative, très positive du point de vue pédagogique, s'inscrivait dans le cadre d'un programme de développement de l'expression théâtrale et artistique des élèves. Pourquoi la censurer ? De plus, comme l'affirme Léon Mornod, en interdisant ce spectacle sans même l'avoir vu préalablement, le comité de l'école a failli à son devoir le plus élémentaire et a cédé à des dénonciations calomnieuses.

Les explications du préfet, publiées dans *La Liberté* du 11 août 1972, nous paraissent faciles et dérisoires face à une violation aussi flagrante de la procédure : « Conscients de leurs responsabilités vis-à-vis des enfants et des familles de ce pays, les responsables de l'École secondaire de la Gruyère ont fait ce choix courageusement, parfois douloureusement. Ils ont légitimement estimé

que les énormes moyens financiers mis généreusement à disposition par les collectivités publiques, donc les contribuables, ne devaient pas être détournés de leur destination, à savoir l'éducation et l'instruction de notre jeunesse, sa formation et sa préparation à son avenir. Ils ont voulu que l'ordre et l'autorité règnent au sein de l'école. »

D'où vient la violence ?

A propos de la lettre ouverte de Léon Mornod, le chroniqueur fribourgeois de *La Suisse* fait la remarque suivante : « Hélas, par ses outrances, M. Mornod a enlevé tout mordant à ses questions. La démesure a engendré le néant. » En réalité, M. Gremaud, si démesure il y a, elle est bien plutôt dans l'arbitraire et l'illégitimité de la décision prise par le comité d'école, en violation flagrante de la liberté d'expression et du droit d'être entendu. Le corps professoral lui-même s'est plaint de n'avoir pas été consulté dans une question de cette importance.

Quant à la formule de Léon Mornod sur laquelle chacun ironise, une école « où les élèves parlent et les maîtres apprennent à se taire », il est trop facile de l'isoler de son contexte où l'accent est mis sur les échanges, le dialogue, la collégialité, l'ouverture. Ce que l'on veut à tout prix empêcher à Bulle, c'est l'éclosion d'une pédagogie nouvelle.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Aussi important que 1291

La vague motocycliste a atteint la Suisse et le *Sonntags Journal* rappelle que ce qui était, il y a peu, le véhicule des contestataires est devenu un engin sportif populaire et, par conséquent, une bonne affaire pour le commerce : prix de 2250 à 14 900 francs en Suisse. Le même magazine, sous

la plume de Hans Fleig, consacre un article à Mgr Mamie. Retenons cette définition : « Un homme de la Renaissance d'origine aristocratique, habitué à commander et croyant à son autorité donnée par Dieu ».

Dans les profils de la semaine, celui du directeur de l'Hôpital cantonal vaudois, M. Raymond Gafner, en qui certains voient le successeur d'Avery Brundage à la tête du CIO.

Dans la tribune de la *Weltwoche*, Daniel Roth,

**EXPORTATIONS D'ARMES :
CINQ SEMAINES
AVANT D'ACCEPTER L'INITIATIVE**

Une nécessité pour l'économie suisse?

On parle souvent des exportations de matériel de guerre comme d'une nécessité pour l'économie suisse. Or (voir le tableau ci-contre) l'arrêt des exportations d'armes ne saurait porter gravement atteinte au revenu national. Les exportations de matériel de guerre « lourd » qui se sont pourtant accrues de 18 % en moyenne pendant ces sept dernières années (leur valeur en chiffres absolus a triplé pendant cette même période) constituent le 0,66 % du volume total des exportations suisses ; soit, en moyenne pour ces quatre dernières années, 0,16 % du produit national brut.

La part exportée de la production totale d'armement en Suisse s'est élevée à 25 % environ (30 % pour la part exportée du matériel produit par la seule industrie privée). Selon H. Schulthess (séminaire de Lenzbourg, novembre 1971), les 18 entreprises produisant de l'armement au sens strict participent pour 85 % au volume total des exportations d'armes, les 4 entreprises les plus importantes (Bührle-Øerlikon, Contraves, Hispano-Suiza et SIG) pour 80 %.

**EXPORTATIONS SUISSES DE MATÉRIEL DE GUERRE
ET TOTAL DES EXPORTATIONS 1964-1971**

Année	Exportations suisses de marchandises en mio de fr.	Exportations de matériel de guerre «lourd» en mio de fr.	Exportations de matériel «spécifique» en mio de fr.	Mat. «lourd» du total des exportations en % 1	Mat. «spécifique» du total des exportations en % 2
1964-68	14 208,1	73,74	94,8	0,52	0,67
1968-71	20 779,0	139,01	178,7	0,67	0,86
1964	11 461,6	60,71	78,0	0,53	0,68
1965	12 861,0	41,38	53,2	0,32	0,41
1966	14 203,8	66,74	85,8	0,47	0,60
1967	15 164,8	87,44	112,5	0,58	0,74
1968	17 349,5	{ 112,43 114,32	144,5 147,0	0,65 0,66	0,83 0,85
1969	20 009,1	118,83	152,8	0,59	0,76
1970	22 140,3	132,87	170,9	0,60	0,77
1971	23 616,9	190,24	244,6	0,81	1,03

¹ Matériel « lourd », c'est-à-dire les produits pouvant être utilisés directement pour la conduite de la guerre et le combat : armes et accessoires, munitions, véhicules blindés, poudre et explosifs ; cette définition, comme celle ci-contre, est donnée par les auteurs de « La Suisse doit-elle exporter des armes ? » (Etudes

et Rapports 5/6, juillet 1972), un travail de l'Institut d'éthique sociale de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse.

² Terme qui recouvre l'ensemble du matériel utilisé à des fins militaires et faisant l'objet de commandes et exécutions spéciales auprès de l'industrie.

ancien propriétaire du *Schweizer Spiegel*, estime qu'après la ratification de l'accord de Bruxelles, 1972 sera dans notre histoire une date aussi importante que 1291, le convenant de Stans (1499), Marignan (1515), la Paix de Westphalie (1648), la fin de l'ancien régime (1798), le Traité de Vienne (1815) et la fondation de la Confédération moderne (1848).

Une analyse des faillites fait apparaître une tendance à l'augmentation de leur nombre (1305 en

1960, 1208 en 1961, 1700 en 1970). Les créanciers supportèrent des pertes égales au 80 % de leurs créances, dont le total approchait un demi milliard de francs, en 1970.

Le conseiller national Reissig, secrétaire de l'Association suisse des propriétaires immobiliers, a réagi à un article qui parlait de « rendement avec garantie de l'Etat » au sujet du rendement immobilier. La *Weltwoche* rétorque, par la plume de Paul Klügi : Si les propriétaires immobiliers se

contentaient d'un rendement brut de 3 %, ils bénéficieraient encore d'un rendement de 18 % par an en admettant une plus-value moyenne annuelle de 6 % et des fonds propres se montant à 40 %. Les loyers actuels pourraient être réduits de moitié ! Et la perspective d'un rendement général de 18 % ne mettrait certainement pas en danger la construction de logements ; car où trouve-t-on actuellement un taux aussi bon en Suisse ?

Dassault et l'Europe

Le débat-polémique sur l'acquisition des avions de combat a été, avant même que soient prises les décisions du Conseil fédéral et des Chambres, mal engagé.

Fallait-il publiquement lui laisser prendre les dimensions d'un événement international au point que l'on verra, dans cette affaire, un Etat (un pays voisin ou un pays puissant) perdre la face.

M. Dassault a cru bon de faire allusion à la solidarité européenne dans la polémique ; l'ar-

gument laisse froid. Car s'il est un domaine où la France mène son petit jeu personnel, c'est bien en matière d'armement qui est devenu, c'est triste à dire, une de ses principales industries d'exportation. Cette industrie, le gouvernement accepte de la soutenir par tous les moyens, y compris par flatterie et appui accordé à des gouvernements tels celui des colonels grecs.

En un mot, la France fait passer les intérêts immédiats de M. Dassault avant les intérêts bien compris de l'Europe.

Alors, les leçons de solidarité européenne...

résultats des élections au Conseil national de l'automne passé. Vu le poids de ce canton au Conseil national (plus d'un sixième des sièges), il est précieux de connaître ces données. Citons-en quelques-unes : 18 listes déposées, une participa-

tion de 57,8 % (la moins bonne depuis 1919), 477 candidats dont 15 femmes.

Ce qui est important, c'est l'implantation des partis dans le canton. Le PAB est le plus fort dans 109 communes avec des pourcentages allant jusqu'à près de 79 %. Les socialistes s'imposent dans 23 communes, mais ils n'atteignent au maximum qu'un pourcentage de 37,4 % (Flurlingen). Les radicaux viennent en tête dans 21 communes et recueillent le 40,7 % des suffrages à Uitikon. Dans les 18 autres communes du canton, c'est l'Alliance des indépendants qui domine avec un maximum de suffrages à Greifensee (28,1 %).

Pour l'ensemble du canton, le Parti socialiste reconquiert le premier rang qu'il a toujours occupé depuis 1919, sauf en 1967. Le pourcentage de ses suffrages n'est malgré tout que de 20,9 % alors qu'il était supérieur à 40 % en 1931. Le Parti radical occupe le deuxième rang et l'Alliance des indépendants rétrograde au troisième.

ZURICH

Un conseiller national sur six

Très rapidement, les milieux politiques zurichoïses ont à leur disposition une analyse fouillée des

UNE NOUVELLE DE GILBERT BÆCHTOLD

La vamp

A peine avais-je mis le pied sur ce cargo — un cargo américain supermoderne avec chambres conditionnées pour douze passagers, bar moderne, chambre de bain, and so on... — que je compris que j'étais tombé dans un curieux panier. Je n'imaginai cependant pas que j'allais assister à la métamorphose d'une personne, à la manière d'Ovide ou de Ionesco. Mais j'anticipe...

La femme ne se montra que le troisième jour. Un océan agité l'avait retenue jusque-là en cabine. Je pus détailler son anatomie pendant qu'elle descendait l'escalier conduisant à la salle à manger. Des jambes de vamp, des hanches de vamp, un buste de vamp et une crinière de vamp qu'elle rejetait sur ses épaules. Par la suite, j'eus l'occasion de pousser mon analyse. C'était une vamp qui n'était plus jeune. Une

vamp en équilibre, si je puis dire. Son maintien exagéré, sa façon de lever les bras, de jouer des hanches, contribuaient autant que ses formes à provoquer les hommes. Ces réflexions me vinrent plus tard. Sur le moment je fus ébloui. Oui, je restai bouche bée. Comme mon voisin, jeune Américain moustachu, affligé d'une épouse maladroite (avec un chignon minuscule sur le haut de sa tête, et sa clé de chambre agrafée sur le ventre). Bouche bée comme deux autres pères de famille dotés chacun d'une compagne à lunettes, les deux accaparés par leur progéniture. Oui, la vamp nous conquiert. Des maris, l'électricité passa aux épouses.

Je notai certains détails : par exemple l'Américain à la moustache — un beau gars — qui quittait la table au milieu du repas, laissant sa femme servir le dessert à sa fillette. On le voyait monter les escaliers, et juste après, la vamp posait sa serviette et à son tour grimpait les marches. Ils avaient longuement bavardé le matin et chacun

se demandait : « Que font-ils seuls là-haut ? » Je lisais cette question à cerveau ouvert chez les trois épouses. Autre détail : nous passions la moitié de nos journées dans nos cabines et bien sûr la vamp avait la sienne. Il suffisait que la porte de cette cabine grinçât pour que les mâles mettent le nez dans le couloir, bientôt suivis des épouses ! J'eus bientôt la certitude que la vamp s'intéressait à l'homme à la moustache. Sinon pourquoi aurait-elle joué pareillement de ses charmes ? Jusqu'à ses limites !

J'exagère sans doute. La vamp aussi exagérait. Nous exagérons tous à bord car nous vivions en bocal fermé. Le cargo était aménagé pour que nous n'ayons aucun contact avec l'équipage et très peu avec l'océan. Oui, j'étais tombé dans un curieux panier.

* * *

Une escale imprévue amena à bord deux nouvelles passagères. Deux danseuses de music-hall revenant d'une tournée à Tokyo et paniquées

La course au référendum

Trois groupes demandent que la nouvelle loi fiscale soit soumise au référendum.

Un clan radical joue la carte de la démagogie ; ils invoquent le poids de l'impôt sur la fortune, la lourdeur du fisc, ils s'apprêtent à faire flèche de tout bois avec bonne conscience depuis qu'ils ont été exclus du gouvernement ; ils espèrent que l'opposition va être payante. Tout cela fait partie du jeu politique cantonal, voire régional et gruyérien, mais on ne peut s'empêcher d'établir un rapprochement avec les manœuvres identiques des radicaux valaisans, et de constater que ce parti, qui prétend assumer de grandes responsabilités gouvernementales à l'échelle suisse, fait preuve en Suisse romande de faiblesses et de légèreté, au

point de remettre en cause sa représentativité helvétique.

La deuxième demande de référendum émane du M.P.F. ; il faut le dire carrément, ce référendum est un acte politique très peu sensé.

Le rôle du temps

Car on ignore de la sorte, indépendamment d'autres facteurs politiques, le rôle du temps, et de l'inflation en matière fiscale. On ne choisit pas une loi fiscale parmi plusieurs, à loisir, de la même manière qu'on choisit un produit fini. Le référendum, en conséquence, ne pourrait être justifié que si le temps était neutre, que si dans deux ou quatre ans on pouvait faire mieux, et que ce qui se passera dans ce délai était sans conséquence. Tel n'est pas le cas.

Les mesures sociales qu'apporte la nouvelle loi, les charges accrues demandées aux sociétés se-

ront rendues inopérantes. Le déplacement de la masse fiscale sur les mieux nantis sera ajourné.

Cette méconnaissance du facteur temps est sensible dans le fait que les responsables ne sont pas conscients que, en période d'inflation, une loi fiscale doit être révisée tous les deux ans au minimum. Preuve en soit le canton de Vaud où, après la réforme de 1970 qui représentait un déplacement de la charge fiscale, impôt communal compris, de 12 millions, une deuxième réforme de même importance vient d'être mise sous toit. Autrement dit 25 millions en quatre ans.

Pour Fribourg, ce qui compte, c'est en fonction de l'inflation, de préparer la prochaine et première révision de la nouvelle loi. Il serait sage de s'inscrire dans la dynamique de l'évolution : d'abord engranger les progrès acquis et préparer la suite. Il faudrait savoir qu'en période inflationniste, nous sommes entrés dans l'ère des révisions fiscales permanentes.

soudain — on ne sait pourquoi — à l'idée de reprendre l'avion. Quand ces deux filles de vingt ans, éclatantes, provocantes, apparurent au haut de l'escalier de la salle à manger, il y eut des bulles dans notre bocal. Je vous l'assure.

Notre vamp lutta contre elles pendant deux jours. Désespérément et uniquement, j'en suis certain, en l'honneur de l'homme à la moustache. Puis ce fut l'agonie. Vous avez vu de semblables combats : le boxeur ou le lutteur craintif, dont on sait d'avance qu'il ira au tapis ou hors du tapis, le coq trop lent qu'on devine saignant dans la poussière. Que pouvait cette vamp contre deux filles de vingt ans, deux jumelles aux cheveux noirs et aux yeux violets, dont les jambes surtout avaient été choisies, parmi des milliers (car le combat se livrait à ce niveau-là) ? Vaincue après deux jours, la vamp se retira au fond du bocal. Elle ne supportait plus le rire des deux danseuses.

Elle aurait dû rester en cabine jusqu'à la fin de la traversée. Elle aurait évité ainsi qu'à chacune

de ses apparitions on évaluât les dégâts. Ce fut son visage d'abord qui changea : les yeux devinrent laids (victimes sans doute d'une infection). Nous n'arrivions plus à imaginer ce qu'ils étaient. Puis elle perdit les kilos nécessaires à sa forme. Son corps devint triste, ennuyeux. Sa peau se transforma : de rose elle devint grise (la teignait-elle auparavant ?). Mais surtout le mâ, la structure, le fil de fer qui tenait cette pâte s'effondra. Ses attraits de vamp — je l'ai dit — venaient aussi de son maintien, de son art de cambrer sa taille, de marcher droite, de façon même excessive. A défaut d'une telle volonté sa silhouette sombra. Ses petites jupes qui ravissaient devinrent ridicules. Elle perdit d'ailleurs le goût de s'habiller. Un philosophe nota les phases de cette dégringolade : le steward du bord qui me fit part de ses remarques. Les autres passagers avaient les yeux ailleurs (quoi de plus intéressant pour des Américains que deux danseuses américaines ?).

Ainsi, nous fûmes les seuls, le steward et moi, à suivre la métamorphose de la vamp et, à San Francisco, ce sont les bagages d'une vieille femme que nous portâmes à terre. Sur le quai cependant un homme attendait. Cela suffit pour que la vamp, en quelques secondes, se regonflât, cambrât la taille, ondulât des hanches. Surpris, les passagers américains qui venaient de faire leurs adieux aux danseuses (aspirées par une somptueuse voiture) suivirent cette vamp ressuscitée avec un intérêt nouveau.

On a créé des robots, capables, paraît-il, après mille détours, d'aller s'alimenter en électricité au fond d'une grotte. Quand ils en ont fait provision, ils s'éloignent. Déchargés, ils regagnent le fond de la grotte pour se nourrir à nouveau. On s'étonne que ces mécaniques aient des allures et des réflexes humains. C'est que nous sommes nous-mêmes des mécaniques. De pauvres mécaniques. Bientôt on pourra acheter une vamp à la pharmacie.

Tchécoslovaquie, l'essentiel

Les procès de Prague, l'inquisition bureaucratique, les questionnaires staliniens donnent à l'indispensable coexistence pacifique comme un relent hypocrite. La paix repose sur la raison d'Etat des grandes puissances. Au delà même, il y a une raison d'Etat mondiale. Mais la paix du monde, hélas, assied les didactures. Madrid, Athènes, Prague.

Subsidiairement, les procès de Prague troublent les retrouvailles de la gauche socialiste et communiste, en France, en Italie, en Suisse romande.

D'où les communiqués des P.C. qui déplorent, regrettent... Jean Vincent s'est exprimé clairement dans un éditorial de la *Voix ouvrière*.

Comment ne pas remarquer que cela change

des justifications à tout prix qui ont fleuri au temps du stalinisme pur !

Il n'en demeure pas moins que l'essentiel n'est pas dit. La Tchécoslovaquie subit son sort parce qu'elle est un pays occupé, occupé par une armée étrangère de 80 000 hommes. Sans cette armée, il n'y aurait pas de procès de Prague.

Des communiqués, des éditoriaux déplorent. Mais ce que l'on aimerait entendre, c'est cette simple affirmation : la doctrine Brejnev de l'internationalisme prolétarien qui justifie l'intervention militaire soviétique dans les pays « frères » est aussi rigoureusement liberticide que la Sainte-Alliance de Metternich. Pourquoi déplore-t-on les effets sans remonter aux causes évidentes ?

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les trompettes de la renommée

— *Ce championnat du monde des échecs...*

— *Non ! Vous n'allez tout de même pas, jusque dans DP...*

— *Si, pourtant ! Deux remarques, si vous le permettez :*

1. *Tout d'abord, que le « match du siècle » offre un bon exemple des difficultés qui s'élèvent dans tout contact entre l'Est et l'Ouest. D'un côté, le champion soviétique qui, dans une dizaine d'années, quand il ne sera plus l'un des tout premiers, reprendra sa profession ou deviendra « maître de sports », chargé de former les jeunes joueurs, d'organiser des tournois, etc. Employé d'Etat, et comme tel ayant ses vieux jours assurés. De l'autre côté, le grand-maître américain qui,*

du jour où il ne pourra plus gagner de tournois, n'aura plus devant lui que la gêne, voire la misère... Les dernières années de Rubinstein, les dernières années de Tartakower : fins de vie pitoyables. On comprend mieux, dès lors, les exigences financières de Fischer. Or la situation est la même dans tout autre « sport ». Remarquez que je ne préconise pas le système russe : je constate.

2. *Ce « cirque » qu'on a tant reproché au terrible Bobby : il faut bien voir que c'est nous, que c'est notre société qui non seulement l'encourage, mais en quelque sorte l'exige. Je vous demanderais probablement en vain, estimables lecteurs, ce que vous avez pensé du match qui opposa en 1963 Botwinik à Petrosjan... Vous n'en pensez rien, parce que vous n'en avez rien su — je ne parle pas des joueurs d'échecs. Vous n'en avez rien su, parce que vos journaux quotidiens n'en ont pas parlé.*

Prime au cirque

Vos journaux n'en ont pas parlé, parce que cela n'intéressait pas « le lecteur ». Ce qui intéresse « le lecteur », c'est précisément tout le côté folklorique, le « cirque » de Fischer, son mauvais caractère. S'il se contentait de bien jouer, personne ne soufflerait mot de lui — pas plus que de Bronstein, de Thal ou de Smyslov, pour ne citer que trois des plus récents champions.

La publicité, les moyens de communication de masse... Nous sommes en un temps où, grâce à la publicité, vous pouvez sans difficulté, selon la formule de Robert Merle (Derrière la vitre, lisez ce roman !) « vendre de la m... à des c... » ! Encore faut-il la publicité. Avec tous les inconvénients que cela comporte.

Un livre étrange

Tenez, je suis en train de lire, traduit de l'anglais, un livre contenant les 50 meilleures parties de Fischer, précisément. Qui a trois particularités : le traducteur ne sait pas le français ; apparemment il ne sait guère mieux l'anglais ; enfin il ne connaît pas bien le jeu des échecs ! Mais qu'importe : le livre se vend bien — à plus de 30 francs ! — publié par une vieille maison française.

« Trompettes de la renommée, vous êtes mal embouchées », chante à peu près Brassens.

J. C.

Les îles

Bleue est la Grèce, foi de Suisses !
— Démophiles, mais indulgents
A qui chante dans les supplices,
Courez en Grèce, braves gens.

Parcourez les îles d'Egée...
Une chienne y ronge son os,
Chienne de vie, elle est grugée
Plus que le marbre de Paros.

Gilbert Trolliet